

Réunion du 20 décembre 2017

P.V. n° 8

Président : M. MASSON.

Présents : Mme. BOESSO – MM. CONSTANTIN - LADER.

Administratifs : MM. VALLET - MOUTHAUD (Pôle Compétitions).

COUPE REGIONALE U18 CREDIT AGRICOLE (SECTEUR SUD)

5^{ème} Tour :

La Commission homologue les résultats de 11 matches de ce tour sur les 12 prévus, avec le dossier suivant :

Match n° **20181444** – F.C. des Graves / Bergerac Périgord F.C. du 09/12/2017

Match non-joué suite à un arrêté municipal sur les terrains du F.C. des Graves reçu par courriel à la LFNA le vendredi 08/12/2017 à 17h46.

Compte-tenu du délai trop court pour tenter une inversion, ce match a été reporté.

Il est fixé le samedi 23/12/2017 à 15h00 et devra **impérativement** avoir lieu, que ce soit à domicile ou avec une inversion le décalant à Bergerac.

Calendrier du 6^{ème} tour :

3 matches parmi les **12** vainqueurs du 5^{ème} tour + **1** (Jeunesse Villenavaise - qui était exempt du 5^{ème} tour et qui est certain de jouer le 6^{ème} tour) + **4** entrants éliminés de la Coupe Gambardella Crédit Agricole.

La Commission procède au tirage qui est effectué dans les locaux du Crédit Agricole d'Aquitaine à Bordeaux (33).

Vous pourrez retrouver toutes les photos sur le site de la LFNA ainsi que sur sa page Facebook.

Depuis le 4^{ème} tour, le tirage au sort est intégral et par groupes géographiques.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **SAMEDI 13 JANVIER 2018 à 15H00.**

Il ne sera pas joué de prolongation. En cas d'égalité de buts, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but.

Les arbitres centraux seront désignés par la C.R.A. et les assistants par les C.D.A des clubs recevants.

En cas d'absence de délégué officiel, c'est le représentant du club visiteur qui en fera fonction.

Les frais des officiels restent à la charge du club recevant (**réglés par virement par la LFNA – ne pas régler sur place**).

Aucun frais de déplacement ne sera perçu par les clubs visiteurs.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRANSMISSION DES FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.
En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à pmouthaud@lfna.fff.fr
Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

COUPE REGIONALE U15 ETS CYCLES FOUCHY (SECTEUR SUD)

3^{ème} tour :

La Commission homologue les résultats de 32 matches de ce tour avec les dossiers suivant :

Match n° 20135837 – U.S. Bouscataise / Stade Bordelais A.S.P.T.T. du 25/11/2017

Match non-joué suite à un arrêté municipal.

Ce match a été fixé **le mercredi 06/12/2017 à 15h00**.

Victoire 13 buts à 0 du Stade Bordelais A.S.P.T.T.

Match n° 20135850 . C.O. Coulounieix Chamiers / S.U. Agenais du 25/10/2017

Courriel du C.O. Coulounieix Chamiers du 03/11/2017 informant avoir engagé son équipe par erreur sur Footclubs (le 17/06/2017) alors que son club figure déjà, pour cette coupe, dans une équipe sous forme de p~~o~~ntente avec les clubs de S.A. Sanilhacois (club support) et A.S. Coursac Foot.

Compte-tenu de ces éléments, la commission :

- déclare le **forfait du C.O. Coulounieix Chamiers** et dit le S.U. Agenais qualifié pour la suite de la compétition.
- décide de ne pas appliquer d~~a~~mande pour forfait au C.O. Coulounieix Chamiers
- décide de lui rembourser le montant de l~~e~~ngagement (23 euros).

Match n° 20135856 – Ent. Boé Bon Encontre / La Brède F.C. du 25/11/2017

Courriel de l'Ent. Boé Bon Encontre du 24/11/2017 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'Ent. Boé Bon Encontre** et dit La Brède F.C. qualifié pour la suite de la compétition.

Amende de 45 euros pour forfait à l~~e~~nt. Boé Bon Encontre.

Match n° 20135869 – E.S.M.A.N. / Aviron Bayonnais du 25/11/2017

Match non-joué suite à un arrêté municipal.

Ce match a été fixé **le samedi 16/12/2017 à 15h00**.

Victoire 4 buts à 0 de l~~e~~aviron Bayonnais.

Calendrier des 1/16èmes de Finale :

16 matches avec les **32** vainqueurs du 3^{ème} tour.

La Commission a procédé à la constitution de **2** groupes géographiques puis le tirage est effectué dans les locaux du Crédit Agricole d'Aquitaine à Bordeaux (33).

Vous pourrez retrouver toutes les photos sur le site de la LFNA ainsi que sur sa page Facebook.

Depuis le 3ème tour (1/32èmes de finale), le tirage au sort est intégral et par groupes géographiques.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **SAMEDI 13 JANVIER 2018 à 15H00.**

Il ne sera pas joué de prolongation. En cas d'égalité de buts, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but.

Les arbitres seront désignés par les C.D.A des clubs recevants.

En cas d'absence de délégué officiel, c'est le représentant du club visiteur qui en fera fonction.

Les frais des officiels restent à la charge du club recevant (**réglés par virement par la LFNA – ne pas régler sur place**).

Aucun frais de déplacement ne sera perçu par les clubs visiteurs.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRANSMISSION DES FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI.**

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à pmouthaud@lfna.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

CHAMPIONNATS

U19 REGIONAL 2 È ENGAGEMENT LIBRE È PHASE 1 - SECTEUR NORD

Match n° 19867692 – Poule A – S.C. St-Jean d'Angély / A.S. St-Georges des Côteaux du 26/11/2017

Courriel du S.C. St-Jean d'Angély du 25/11/2017 à 14h51 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du S.C. St-Jean d'Angély.**

Amende de 45 euros pour forfait au S.C. St-Jean d'Angély (2^{ème} forfait).

Match n° 19867701 – Poule A – E.S. Saintes Football / A.S. St-Georges des Côteaux du 16/12/2017

Courriel de l'A.S. St-Georges des Côteaux du 12/12/2017 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'A.S. St-Georges des Côteaux.**

Amende de 45 euros pour forfait à l'A.S. St-Georges des Côteaux (1^{er} forfait).

Match n° 19867743 – Poule B – U.S. Vigenal Bastide 87 / F.C.C. Oradour sur Vayres – Rochechouart O.C. – S.C. Séreilhac du 09/12/2017

Courriel du F.C.C. Oradour sur Vayres du 07/12/2017 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du F.C.C. Oradour sur Vayres – Rochechouart O .C. – S.C. Séreilhac.**

Amende de 45 euros pour forfait au F.C.C. Oradour sur Vayres (2^{ème} forfait).

Match n° 19867782 – Poule C – E.S.A. Aytré / D.R.B. Châtelailon Yves – F.C. Fouras St-Laurent du 25/11/2017

Courriel de D.R.B. Châtelailon Yves du 24/11/2017 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de D.R.B. Châtelailon Yves – F.C. Fouras St-Laurent.**

Amende de 45 euros pour forfait à D.R.B. Châtelailon Yves (2^{ème} forfait).

Match n° 19867791 – Poule C – A.S. Echiré St-Gelais / D.R.B. Châtelailon Yves – F.C. Fouras St-Laurent du 17/12/2017

Courriel de D.R.B. Châtelailon Yves du 13/12/2017 informant de son forfait.

S'agissant de son troisième forfait, D.R.B. Châtelailon Yves – F.C. Fouras St-Laurent est déclarée forfait général.

Amende de 90 euros pour forfait à D.R.B. Châtelailon Yves (3^{ème} forfait).

Match n° 19867825 – Poule D – F.C. Nord 17 - A.S. Andilly / S.O. Châtelleraut du 25/11/2017

Courriel du S.O. Châtelleraut du 25/11/2017 à 15h09 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du S.O. Châtelleraut.**

Amende de 45 euros pour forfait au S.O. Châtelleraut (2^{ème} forfait).

Match n° 19867872 – Poule E – A.S. St-Louis Val de l'Aurence / U.S. Donzenacoise – E.S. Ussac du 26/11/2017

Courriel de l'U.S. Donzenacoise du 24/11/2017 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'U.S. Donzenacoise – E.S. Ussac.**

Amende de 45 euros pour forfait à l'U.S. Donzenacoise (1^{er} forfait).

U18 REGIONAL 2 È SECTEUR NORD

Match n° 19487339 – Poule A – Thouars Foot 79 / A.S.M. Nieuil sur Mer du 25/11/2017

Courriel de Thouars Foot 79 du 26/11/2017 à 18h37 informant du forfait de son adversaire (prévenu par téléphone).

La Commission déclare le **forfait de l'A.S.M. Nieuil sur Mer.**

Amende de 45 euros pour forfait à l'A.S.M. Nieuil sur Mer (1^{er} forfait).

Match n° 19487427 – Poule B – E.S. des Trois Cités Poitiers / Jarnac Sports du 25/11/2017

Courriel de Jarnac Sports du 25/11/2017 à 11h16 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de Jarnac Sports.**

Amende de 45 euros pour forfait à Jarnac Sports (1^{er} forfait).

CHAMPIONNAT FÉMININ U14-U17 A 11 È PHASE 1 - SECTEUR NORD

Match n° **20108925** – Poule A – A.S.A.C. Poitiers / U.S.M. Lusignan du 02/12/2017

Courriel de l'U.S.M. Lusignan du 01/12/2017 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'U.S.M. Lusignan**.

Amende de 45 euros pour forfait à l'U.S.M. Lusignan (1^{er} forfait).

Match n° **20108942** – Poule B – Avenir Nord Foot 87 / La Ligugéenne – F.C. Fontaine le Comte du 09/12/2017

Courriel de l'Avenir Nord Foot 87 du 08/12/2017 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'Avenir Nord Foot 87**.

Amende de 45 euros pour forfait à l'Avenir Nord Foot 87 (1^{er} forfait).

CHAMPIONNAT FÉMININ U14-U17 A 11 È PHASE 2 - SECTEUR SUD

Poule B È NIVEAU 2

- Suite au courriel de **l'À.S. Le Haillan (en entente avec le F.C. de St-Médard en Jalles)** du 01/12/2017, informant de son **forfait général dans ce championnat**, veuillez noter que cette équipe est déclarée **forfait général**. Les clubs devant rencontrer cette équipe seront exempts aux dates prévues au calendrier.

Amende de 180 euros pour forfait général au débit de l'À.S. Le Haillan.

U15 BRASSAGE - SECTEUR SUD

Match n° **19489379** – Poule A – S.A. Sanilhacois – C.O. Coulounieix Chamiers – A.S. Coursac Foot / C.A. Béglais du 02/12/2017

Match non-joué suite à un arrêté municipal sur le stade de Notre Dame de Sanilhac reçu à la LFNA le samedi 02/12/2017 à 11h41.

Compte-tenu que le club visiteur a engagé des frais pour se déplacer, n'ayant pu être prévenu avant le départ à cause de la réception tardive de l'arrêté municipal, le C.A. Béglais sera crédité de 125 euros (125 km x 1 euro du km aller) par débit de la LFNA.

Prochaine réunion : sur convocation.

Le Président,
Joel MASSON
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD